Le prêtre en eut vivement ému qui se mit à pleurer. Il fut relaxé par le Juge d'abord, en pendant que l'orque se faisait entendre, afin de dominer le tumulte. Une fois le perturbateur sorti, le calme ne tarda pas à revenir, et l'on reprit l'office interrompu.

LA NOËL DE TROIS MINEURS ensevelis vivants

New-York, 27 décembre.

Depuis le 4 décembre, trois mineurs sont ensevelis vivants dans le puits Alpha, à Ely (Nevada). On travaille à leur sauvetage, qui demandera peut-être encore vingt jours.

Ces braves gens, qui ont conservé malgré tout leur bonne humeur, communiquent avec leurs nouveaux, par un téléphone et un long tube. Ils ont rappelé hier que c'était le Noël, et ils ont demandé qu'on leur envoyât de quoi le célébrer. On leur a lancé par ce conduit, à l'aide de l'air comprimé, une bouteille de whisky, une dinde et du pudding. Un phonographe jouait des airs populaires aux prisonniers par le téléphone.

Des trois mineurs ensevelis, un seul, nommé Bailey, est marié et père d'un enfant. Sa jeune femme ne quitte guère le téléphone. Il fous deux s'appliquent à soutenir réciproquement leur courage et à se rassurer.

Le sauvetage présente encore de grandes difficultés et des dangers de nouveaux éboulements.

CHAMBRE

LA SÉANCE

M. Brisson préside.

M. Dubois dépose un rapport sur l'amnistie.

M. Poirier, rapporteur, expose tout d'abord le nécessité, pour la France, d'avoir une excellente marine, puis, comme le dernière Conférence de La Haye n'a pas réussi à mettre à l'ordre du jour la limitation des armements, que, d'autre part, les puissances étrangères s'imposent de grands sacrifices au point de vue naval, l'orateur déclare qu'il importe de continuer à construire et à armer des bâtiments de guerre.

M. de Cuverville demande que le département de la Marine concentre tous ses efforts sur la construction de la nouvelle flotte. Il dit également que les cuirassés sont la force des marines.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Godin appuie les observations présentées le matin par le rapporteur M. Poirrier.

M. Delahaye exprime le regret que le ministre de la marine, dans le choix qu'il fait des noms qui servent à désigner les nouveaux navires, néglige presqu'entièrement les noms de nos grands hommes de mer.

M. D'Aumerville de Constant s'élève contre les dépenses maritimes qui sont prévues; il dit que la décision prise l'année dernière, de construire 4 nouveaux cuirassés, a eu, à l'étranger, un contre-coup inévitable et les puissances, qui avaient des tendances plus ou moins accentuées vers une réduction d'armements, ont eu un revirement ; tous les Parlements ont alors suivi notre conduite.

M. le ministre de la marine répond aux critiques qui ont été adressées à son département. Il dit qu'il y a nécessité absolue de maintenir et d'augmenter notre puissance maritime, car il nécessaire que nous soyons en état de défendre la politique que nous avons adoptée et de tenir les engagements que nous avons librement consentis vis-à-vis des autres puissances. Il va compléter les mesures prises en ce qui concerne le personnel, qui doit être instruit et bien discipliné. Au point de vue du matériel, il critique la hâtive des constructions neuves et annonce de prise à date d'un rapport sur le projet de la réorganisation matérielle défectueuse des arsenaux. Ce qu'on a dit à ce sujet est exact. Nos ateliers sont trop loin les uns des autres. Nous avons de vieux arsenaux que nous n'avons pas créés tout d'une pièce. Quant au rendement de nos ouvriers des arsenaux, le ministre déclare qu'on aurait tort de le critiquer. C'est, en outre, par le travail à la tâche que l'on doit rechercher l'augmentation des ouvriers des arsenaux.

La discussion générale est close.

Les différents articles sont adoptés sans modifications aux chiffres de la Chambre.

La séance est renvoyée à 9 h. 1 du soir, pour la discussion du budget de la Guerre.

(Voir la suite au DERNIÈRE HEURE)

INFORMATIONS DIVERSES

La Galerie des Machines ne sera pas démolie

Paris, 27 décembre — Le Conseil municipal a tenu ce Comité secret pour parler de la Galerie des Machines. Cette galerie devait de mise en adjudication demain pour être démolie. Il n'en sera rien. Après avoir, donne le plus grand secret, donné connaissance au Conseil municipal d'une lettre de M. Caillaux par laquelle le ministre des Finances déclare qu'il est saisi d'une demande chargé des négociations entre la Ville et l'Etat, le préfet de la Seine a fait part à l'assemblée de la demande qui lui était faite de céder gratuitement à l'Etat la Galerie des Machines, dont les groupes agréés de la Chambre et du Sénat réclament instamment le maintien, ainsi que le ministère de la guerre, qui le ferait transférer à Issy-les-Moulineaux. En échange de ce cadeau, l'Etat offre à la ville la solution, à l'avantage de celle-ci, d'un certain nombre de conflits pendants entre elle et l'Etat, tels le remboursement du centime des instituteurs, l'aide gouvernementale dans la réfection des chaussées de la Villette, dans le dégagement des Arts-et-Métiers, dans le paiement des armes des sapeurs-pompiers.

Enfin, l'Etat consentirait à réduire à 64 millions le prix des fortifications.

M Joseph Menard, dans un discours plein d'humour, a dit qu'il ne pouvait pas accepter de ni beaux présents.

Et, à l'unanimité, le Conseil a adopté la proposition de M Joseph Ménard, invitant l'administration : 1° à surseoir à la démolition de la Galerie des Machines ; 2° à négocier la reprise par l'Etat de ladite galerie sous réserve des compensations dont a parlé le préfet de la Seine.

Soldats antimilitaristes condamnés

Châlons-sur-Marne, 27 décembre — Le conseil de guerre du 6e corps a condamné à deux ans de prison le soldat Charpentier, du 8e hussards, à Commercy, et le réservisté Boy, du 150e d'infanterie, à Saint-Mihiel.

Charpentier était accusé d'injures et de voies de fait envers trois supérieurs de son régiment. Quant à Roy, il avait outragé un caporal et un sergent-major, leur décrivant qu'il était antimilitariste et disciple d'Hervé.

L'escroc Chatelain

Bourges, 27 décembre. — Il y a environ un mois, un gentilhomme accompagné d'un secrétaire et de deux domestiques, descendait à la petite ville de Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges, et manifestait l'intention d'y acquérir une belle propriété. Il dit s'appeler le comte de Baranville.

Le comte se mit en rapport avec un notaire et fixa son choix sur le château de Barmont, appartenant à M. L., habitant Paris, avec lequel il s'entendit pour une location immédiate. Il fut convenu que si le château lui convenait, le comte l'achèterait dans quelques mois.

M. de Baranville revint à Paris avec quelques amis qu'il logea au château, puis il fit des commandes de tout genre aux commerçants de la petite ville étonnés par son faste.

Mais l'on s'eux eut bientôt d'argent et vint frapper le châtelain. Celui-ci invoque un prétexte et remit le paiement de ses créances à plus tard. Le commerçant crate la chose et vaut tous les créanciers au château. Ils arrivaient comme le bruit courte de Bernard le supprimé à enlever tous les meubles et objets lui ayant été livrés par les trop crédules commerçants.

Le tour comte le prit du haut, monta une dépêche l'appelant à Paris et chemin en payement des billets de banque enregistrés non numérotés, dont la série débutait depuis longtemps et n'avait plus aucune valeur. Il n'avait pas lui, dès-il-il, d'argent français, il était chargé à Paris. Il offrait ses billets à ceux qui voulaient être payés immédiatement, les autres seraient réglés dès son arrivée à Paris.

La plupart prirent les banknotes, et l'aventurier partit avec ses amis. Bien entendu, on ne l'a plus revu. Mais on trouva en chemin de Farmont une dépêche provenant d'un cambriolage récemment effectué aux environs d'Enghien. Il est probable que les escrocs ne laisseront pas à tomber entre les mains de la justice.

Morts étouffés

Blois, 27 décembre — Un journalier de Châtillon-sur-Cher, Théodule Hubert, abattait des peupliers avec son fils. Un des peupliers, en tombant, accrocha aux branches d'un autre arbre. Hubert monta dans les branches pour dégager l'arbre. Mais il y prit un malheureusement qu'il fut enserré entre les deux troncs. Quand on le dégagea, deux heures plus tard, il avait cessé de vivre. Il avait été étouffé.

Evreux, 27 décembre. — Un jeune domestique, âgé de trente ans, employé chez un cultivateur de Saint-Germain-sur-Avre, était chargé de surveiller un cheval attelé à un étalon. Il voulut graisser l'arbre de couche, mais il fut pris dans la vis de pression, quand on put le dégager, il était trop tard, le malheureux, dont les vêtements étaient coincés autour de l'arbre de couche, était mort étouffé.

Drame mystérieux

Saint-Claude, 27 décembre. — Un drame, dont les causes exactes sont encore mal connues, vient de se produire au hameau de la Jeunesse-du-Lac, près de Saint-Claude. Une sexagénaire, Mme veuve Michaud, entendit à minuit heures du soir frapper à la porte de la maison qu'elle habite à une centaine de mètres du village. Elle ouvrit la fenêtre. Un habitant du pays, nommé Grog, était en bas et lui demandait de lui ouvrir un verre de vin. Elle répondit qu'il n'était pas l'heure de boire et referma sa fenêtre. Une heure plus tard Grog revint et frappa à nouveau. Mme Michaud ouvrit une seconde fois sa fenêtre. Elle vit distinctement le canon du fusil qui brillait entre les mains de Grog. Ce fusil était épaulé dans un direction de la maison. Elle s'enfuit de son chambre, ouvrit la fenêtre d'une autre chambre qui donnait sur les champs, et prenant un échelle, elle sauta du premier étage en bas sans se faire mal. Elle courut alors au village demandant des secours aux voisins. Un lui prêta des vêtements, puis quelques habitants et deux douaniers se mirent en quête de Grog. On finit par le découvrir caché dans un fossé.

Il ne faisait prendre sans résistance, mais on dut le porter, et il sapira bientôt entre les bras de ceux qui le transportaient. Un examen médical est lieu qui démontra que Grog avait absorbé un poison violent. On retrouva d'ailleurs une petite fiole vide sur le bord du fossé où il s'était caché.

Un énergumène, fou d'alcool, tue sa fiancée et disparaît

Chaumont, 27 décembre. — Un terrible drame a mis en émoi le paisible village de Ville (Haute-Marne). Un manœuvre nommé Schmitt, âgé de 24 ans, a tué d'un coup de revolver une jeune fille de 18 ans, nommée Marie Thiriet. Voici dans quelles circonstances. Dans le village, Schmitt était ivre, et qu'il travaillait aux forges de Bussy, avait eu une discussion avec son contremaître et s'était livré sur ce dernier à des violences telles, qu'il avait fallu le ligotter. Immédiatement congédié et sommé de se payer qui se montait à 45 francs, il achète un revolver et des balles blindées, et on l'entendit proférer des menaces contre ses camarades de travail. Rien ne pouvait faire prévoir qu'il tournerait sa rage contre une tierce personne. Vers onze heures, il croisa Marie Thiriet avec qui il avait été fiancé et qui rentrait paisiblement chez elle en compagnie de sa mère. Schmitt se précipita sur elle et lui plaçant le canon du revolver derrière l'oreille droite, fit tou. La pauvre fille tomba, tuée sur le coup. La détonne de la scène se mit à la poursuite du meurtrier qui fuyait à toutes jambes. Schmitt se retourna et à quatre reprises fit feu. Mais ce fut pas atteint, mais Schmitt ne fut pas repris. On se perd en conjectures sur le mobile de ce crime. Malgré les actives recherches qui ont continué, on n'a encore pu être retrouvé. On est porté à croire qu'il s'est fait justice.

Un sanglier lutte contre un chasseur

Mont-de-Marsan, 27 décembre — Une chasse au sanglier des plus mouvementées s'est déroulée, avant-hier matin, sur le territoire de la commune de Saint-Maurice.

Au cours de la battue, un vieux solitaire, blessé de deux coups de feu, a chargé l'un des chasseurs, M. Biba, la renversé et, à coups de boutoir, lui a causé une jambe et plusieurs blessures sur les deux cuisses. L'infortuné chasseur allait infailliblement succomber, lorsque M Barbacanne, armurier à Mont-de-Marsan, ne porta à son secours, et d'un coup de fusil, tiré à bout portant dans la tête, foudroya la bête. L'état du blessé est grave.

Le désespoir d'un «recalé»

Toulouse, 27 décembre. — Un jeune homme de seize ans, Georges Grand, habitant avec sa famille à Crenebarraque, ne pouvait se consoler d'avoir, récemment, échoué à un examen. Hier, malheureux à son lot, son se tirait dans la tête un coup de carabine.

Un diacre en cinq minutes

Londres, 27 décembre. — Le divorce en France, quoique plus du reste, entraîne généralement à des formalités et à des complications judiciaires interminables. Il en est certes pas de même dans ce pays cependant qu'est le Nouvelle-Zélande, si on juger du moins, d'après une dépêche que nous venait de Wellington. Un habitant de cette ville, John Taylor, était victime de toutes les infidélités conjugales possibles et imaginables. A la suite d'une absence trop prolongée de sa femme, il se décida à demander le divorce. Il se présenta donc un beau matin devant le juge de sa ville natale, à New-Plymouth (Nouvelle-Zélande)

— Votre nom ? demanda le magistrat.

— Arthur-John Taylor.

— C'est vous le plaignant ?

— Oui.

— Votre femme est toujours absente ?

— Oui.

— Et vous demandez le divorce ?

— Oui.

— Eh bien ! je vous l'accorde.

John Taylor n'avait même pas eu le temps d'enlever son pardessus, car, cinq minutes après être entré dans le tribunal, il en sortait célébraire et le cœur content.

Emprisonné depuis 47 ans, un condamné refuse sa grâce

New-York, 27 décembre. — L'habitude est une seconde nature, dit un proverbe. Un nommé Hofmann, qui vit depuis quarante-sept ans à la prison de Sing-Sing, vient de refuser la grâce qui lui était offerte. Condamné à perpétuité, il entend finir ses jours là où il passé la majeure partie de sa vie : en prison. Il avait été condamné, en 1890, pour avoir tué un de ses amis. Le régime de la prison parut lui avoir tant beaucoup du bien, car il n'a jamais été malade et il a vu vingt ans plus jeune que son âge. Libéré le jour où il commit son crime, Hofmann est devenu depuis lors un esprit fort cultivé.

Soldats recrutés par le cinématographe

New-York, 27 décembre. — Le nombre des nouveaux engagés dans l'armée des Etats-Unis ayant subi une décroissance importante, les autorités ont adopté un nouveau moyen d'attirer les jeunes gens vers la carrière militaire. Ce moyen consiste en l'emploi du cinématographe, qui fait défiler devant les yeux des citoyens les scènes de la vie du soldat à la caserne et à la campagne. On a envoyé, en effet, à tous les propriétaires de cinématographes de l'Etat de New-York un grand nombre de rouleaux qui présentent sous ses aspects les plus joyeux l'existence réservée aux militaires. On déclare que ce nouveau système de recrutement donne d'excellents résultats.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Un train sortait de la station d'Arcueil lorsque le mécanicien s'étant penché hors de la machine pour vérifier l'aiguillage, perdit l'équilibre et tomba sur la voie. Il fut broyé par un express qui arrivait.

— On a retiré un cadavre sur deux qui restaient dans la cassure du Métropolitain après l'effondrement que l'on connaît.

— Le général Drude a été promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

— La commission sénatoriale relative à la procédure en matière de délits de presse a adopté, à l'unanimité, la proposition déposée par M. Chaumié.

FRANCE

— Un conflit vient d'éclater entre la ville de Toulon et la Campagne du gaz. Celle-ci a mis la ville en demeure de lui payer une somme de 250,000 francs, sous menace de supprimer l'éclairage.

— Près de Cherbourg, le nommé Challande, 19 ans, condamné à six mois de prison pour avoir porté un coup de hache à son père, qu'il avait surpris en conversation coupable avec sa belle-sœur, s'est suicidé en se jetant sous l'express de Paris à Aix les Bains.

— A Cherbourg, une explosion de gaz hydrogène n'est produite à bord du nouveau aubaron *Vendée*. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, l'équipage n'étant pas à bord.

— La maîtresse de Théodore Charles, coupable d'attaque du train 10, avant déposé la somme nécessaire pour libérer son amant d'une peine plus sévère, le parquet d'Hampes a fait mettre en liberté le « beau blond ».

— Une dame Saillon, âgée de cinquante-sept ans, propriétaire à Bassenay, ayant été trouvée inconsciente près de son domicile, le parquet de Lyon a fait arrêter son fils, âgé de trente et un ans, qu'il soupçonne d'avoir commis ce parricide.

ETRANGER

— Dans un incendie qui a détruit au centre de Londres, deux garçons de 2 et 4 ans et une fillette de neuf ans ont été carbonisés.

— Le conseil de guerre de Vladivostok a jugé soixante-treize des mutins de la canonnière *Grozbiak*, et a condamné cinq d'entre eux à être fusillés.

— Dans les cercles politiques de Madrid, on assure que à la grâce de M. Nakens, le publiciste qui dénonça à l'assemblée de la salle Mayor, serait un fait acquis, le décret serait signé dès-un, le 6 janvier prochain, jour de la fête des Rois.

— Deux trains de voyageurs se sont rencontrés près de Lithuane (Indes) il y a eu vingt morts, dont quatre Européens.

— A l'audience d'hier, les avocats de M. Harden et M Harden lui-même confirment n'avoir aucun sujet de ressentiment particulier contre le comte de Moltke. Après cette déclaration, le tribunal a ajourné à lundi.

POLITIQUE RÉGIONALE

A LILLE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LA LISTE SOCIALISTE

Voici, par ordre alphabétique, la liste des candidats au Conseil municipal de Lille, désignés par la section lilloise du Parti socialiste :

Alexoine, Baillieul, Barrez, Beaurepaire, Bergot, Bonduel, Bondues, Bour, Broutin, Brunet, Cailler, Coolen, Corsin, Courouble, Crohem, Delory, Demeubourg, Demequin, Desmettre, Desmoulins, Th Deverney, Doyennette, Fray, Gheuquière, Guelton, Ern Henry, Inghele, Juillart, Parmentier, Picavet, Reghebaoun, Renaud, Samson, Saint-Venant, Vandorme, Vérecque.

Faisaient partie du sortant Conseil municipal socialiste ; MM Beaurepaire, Bergot, Bondues, Bour, Broutin, Carsin, Delory, Demeubourg, Demettre, Gheuquière, Picavet, Juillart, Reghebaoun, Samson.

Parmi les candidats nouveaux, on remarque : MM Théodore Deverney — le frère de l'ancien conseiller municipal qui démissionna avec fracas du parti socialiste pour protester contre la candidature de M Delesalle — Guelton, architecte, Saint-Venant, conseiller général ; Vandorme, conseiller d'arrondissement, et Vérecque, le rédacteur en chef du « Travailleur », surnommé le tout-se coache par M E Delesalle.

LA RÉGION

A WATTIGNIES

Une chaudière de 20.000 kilos ÉCRASE UN OUVRIER et en blesse un autre

Un affreux accident qui a coûté la vie à un homme et causé de profondes blessures à un autre, s'est produit vendredi après-midi, à Wattignies, au lieu dit l'Amitaine. La devanture de l'usine du Pégamoid — un établissement récemment construit et qui va prochainement s'occuper de la fabrication de simili-cuir et de soie artificielle, — avait récemment commandé à MM. Crépelle-Pouillaine, constructeurs à La Madeleine, une chaudière pesant environ 20.000 kilos. Cette chaudière arriva mardi matin.

L'attelage, comprenant quatre chevaux, qui l'avait amenée, n'ayant pu pénétrer dans l'intérieur de l'usine, on avait décidé de la déposer sur le côté de la route, face à l'entrée de l'usine, et remis à un autre jour, le soin de la finir à son emplacement définitif.

Cette opération avait été fixée à hier après-midi, vers une heure. La grande chaudière était posée sur des madriers haulés d'un chariot et soutenue par d'énormes pièces de bois, il s'agissait de remplacer ces poutres par des rouleaux qui, poussés avec lealeur, devaient, sans encombre, amener l'engin dans la salle destinée à le recevoir.

C'est au cours de la première phase de cette manœuvre, que survint l'accident dont la nouvelle se propagea comme une traînée de poudre dans la paisible commune de Wattignies et arriva même jusqu'à Lille.

Vers une heure, on avait donné exactement, après avoir apporté près de le chaudière, le crick et tous les engins nécessaires à la manœuvre, M. Georges Gobert, demeurant rue Saint-Charles, cour Choquel, à La Madeleine, chef de manœuvre de la chaudière récalcitrant à M. Bonnel, entrepreneur à Lille, rue d'Arras, pour son travail, les services de deux de ses employés, MM. Edouard Leclercq, 21 ans, maçon, rue Gambetta, à Thumesnil, et Auguste Thérin, habitant une maison rue non loin de l'usine.

Tandis que lui-même se chargeait de la manœuvre du crick, il priait ses deux collaborateurs, qu'il avait placés de chaque côté, d'aller, en fur et à mesure, les madriers et d'y mettre les rouleaux à leur place. La chaudière, sous les efforts de M. Gobert, s'élevait quelque peu, quand plusieurs poutres, sans doute mal stabilisé, dégringolèrent. A gauche, M Edouard Leclercq était happé sous la machine, pour remettre en place les pièces de bois, lorsqu'au même instant le crick dévia.

La lourde chaudière oscilla, bascula et vint s'abattre sur l'infortuné M. Leclercq, qui fut littralement broyé. Elle atteignit en même temps son malheureux compagnon qui précédait au même travail.

Dégagé aussitôt, le corps de M. Leclercq n'était plus qu'un cadavre, et l'engin meurtrier l'avait réduit en bouillie. Il avait eu le thorax défoncé, la jambe gauche fracturée en trois endroits et les côtes brisées.

Quant à M. Thérin, qui a été également touché, il porte des blessures assez sérieuses aux reins. Il se plaint en outre de douleurs internes. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Demeunynck et a été reconduit à son domicile. M. Thérin est marié et père de trois enfants.

Après les constatations d'usage accomplies par le maire de la commune et M. le docteur Demeunynck, le cadavre de M. Leclercq, qu'on avait transporté chez M Glory, fabricant de bas, a été remené à son domicile.

M. Leclercq laisse une veuve, mère d'un enfant de six ans. D'autre part, son épouse est enceinte sur le point d'accoucher.

M. Delaïé, juge d'instruction, prévenu aussitôt de l'accident, s'est rendu, vers six heures du soir, sur les lieux, en compagnie de son greffier, M. Bonnet, et de M. Brimont, architecte-expert. Après avoir procédé au constat des lieux, le magistrat instructeur a entendu plusieurs témoins.

A MOUCHIN

Un cultivateur grièvement blessé EN DRESSANT UN POULAIN

Un cultivateur de la Glanerie, M. François-Joseph Minhon, âgé de soixante-huit ans, essayait, vendredi dans le matinée, dans une pature longeant la route, un jeune poulain dont il venait de faire l'acquisition. Soudain, le jeunesse mettant s'emballe et prit au galop se à fond de train dans la direction de la Belgique. Le cultivateur tenait tout son possible pour le maîtriser, mais tous ses efforts furent inutiles, car il était bientôt désarçonné et projeté sur le sol. On le releva M. Jean était pitoyable : il avait les reins cassés, la jambe droite était également fracturée et inutilée. L'infortuné fermier fut transporté à son domicile, à la Glanerie, où M le docteur Lecoulle vint peu après lui donner ses soins.

On ne peut, quant à présent, se prononcer sur les conséquences de ce grave accident. M Minhon est marié et père de plusieurs enfants.

A LANDRECIES

Un drame mystérieux CRIME OU SUICIDE

Hier matin, MM Cauvin et Coquiel, ouvriers de M Mihol, entrepreneur à Landrecies, étaient fort surpris en travaillant sur un chemin qui longe les dépendances de la minoterie Hottelart et Piat, de voir un soulever du dessous d'un amas d'arbres et de ces contre une barrière, un jeune homme ayant la figure ensanglantée.

Ils s'approchèrent et reconnurent le jeune Bavay François, âgé de 17 ans, fils de M Bavay, receveur d'octroi à Landrecies. Le jeune homme leur dit que des individus l'avaient attaqué et blessé. Il avait la tempe droite fendue ; les yeux presque cortis de l'orbite et tuméfiés ; le jeune homme raconta encore qu'il avait été victime d'une attaque par des inconnus

La gendarmerie fut prévenue et les gendarmes Didesch et Paulard, se rendirent sur les lieux. Leur sagacité fut mise à une rude épreuve, car le remplacement